



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Création de postes et modification du tableau des effectifs non-titulaires

N° 003.11.2024

Rapporteur :
Marielle GARONZI

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 7 novembre 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 3
- Votants pouvoirs compris : 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Michel FERRET, 4^e adjoint, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Marie ARGENCE, Robert CLERON

Absents excusés

Annie VEAUTE a donné procuration à François LUCENA
Pascale CONTE-DUMAS a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN, Mathilde LONGUEVILLE

- oOo -

Le code de la fonction publique autorise le recrutement de personnels en qualité d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Dans le cadre d'une mise à jour des quotités de temps de travail de 3 agents du service scolaire à la suite de la rentrée 2024, il est envisagé de créer les postes non-titulaires suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20241115-003112024-DE
Accusé certifié exécutoire

1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (31h00),
1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (23h00),
1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (21h00).

Réception par le préfet : 15/11/2024
Affichage : 15/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Sur proposition de madame Marielle GARONZI :


- d'autoriser monsieur le maire à recruter des agents contractuels sur les emplois non-permanents exposés ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le maire à constater les besoins concernés, à signer les arrêtés à intervenir ainsi que le renouvellement éventuel du recrutement si les besoins du service le justifient,
- d'approuver le tableau des effectifs non-titulaires modifié.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 15 novembre 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241115-003112024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2024
Affichage : 15/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation